

Communiqué de presse

Dépôt de préavis Zone de secours NAGE

Namur, le 30 septembre 2024

Depuis le 30 août 2024, les organisations syndicales représentatives ont signalé des discordances dans l'approche relative au passage en 38h/semaine au sein de la Zone Nage.

Premièrement, le 20 septembre, malgré des avis juridiques probants avancés par les organisations syndicales présentes aux comités syndicaux, les débats ont tourné court au vu de l'absence de possibilité de discussion du côté de l'Autorité.

Après examen des éléments juridiques en notre possession, il est en effet impossible pour le front commun syndical d'accepter une quelconque proratisation des congés des agents communaux, celle-ci pouvant être considérée comme **illégal**.

Deuxièmement, le plan de personnel, présenté par l'autorité, a été refusé par les organisations syndicales, ce plan de personnel ne reflétant pas la réalité de la zone.

En plus de ces deux points relatifs au passage en 38h, d'autres problématiques, principalement touchant au **bien-être et à la sécurité** du personnel sont **dramatiques** et doivent être traitées sans délai (p.ex. : conformité électrique de chaque poste de la Zone de Secours).

En suite de ce qui précède, le front commun syndical a déposé un préavis de grève à durée illimitée à dater de ce 30.09.2024 au sein de la Zone Nage et est dans l'attente d'une réaction rapide de l'autorité.

Le front commun se tient à disposition de l'autorité pour reprendre les échanges et aboutir sur ces dossiers, dans l'intérêt des travailleurs.

Peter VANDENBERK
Dirigeant Responsable
Président Wallonie secteur
Zones De Secours
SLFP/VSOA

Julie HAPPAERTS
Secrétaire Permanente
Groupe Pompiers
CSC Services Publics

Bertrand ANDRE
Secrétaire interrégional
Dirigeant responsable
CGSP Admi

GSM : +32 497 55 03 94

GSM : +32 498 84 73 95

GSM : +32 471 65 96 18